



## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition	<b>IL Skiff Cup - Chpt de France Elite 49FX F et 49er M</b>
Dates complètes	<b>1er au 4 novembre 2018</b>
Lieu	<b>LAC de SANGUINET</b>
Autorité Organisatrice	<b>Club de Voile de Sanguinet Av de Losa 40460 SANGUINET</b>
Série / Code de Participation / Grade	<b>IND / F / 2</b> <b>49ER, 49FX / N / 2</b>

La mention « **[DP]** » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les titres de Champion de France de 49er et de Championne de France de 49er FX seront délivrés conformément au règlement du Championnat de France Elite 2018.
- 1.6 Le Directeur Technique National se réserve la possibilité de retirer un ou plusieurs des titres prévus si le niveau sportif de l'épreuve support du ou des titres concernés ne correspond pas à celui attendu pour un Championnat de France Elite.
- 1.7 **En fonction du nombre des inscrits**, la flotte pourra être répartie en 2 groupes de vitesse de la manière suivante :
  - Dériveurs « Super Fast » : rating <= 850''
  - Dériveurs « Fast » : rating >= 850''

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE **[DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la liste suivante :
  - 3.1.1 Skiffs : Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australiens, 49er, 14 Pieds International, 49erFX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, RS600, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS100 10m2, RS100 8m2, RS300.
  - 3.1.2 Tous les dériveurs avec un rating <= 1 000.
  - 3.1.3 Le championnat de France Elite est réservé à des licenciés de la FFVoile, de nationalité française, âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire en ligne avant le 27 octobre 2018 minuit** sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>, compléter et valider le formulaire.  
**Après cette date une majoration de 10€ par bateau sera appliquée.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
  - le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER.

Les droits requis jusqu'à la date limite (Cf. § 3.2) sont les suivants :

**Ces prix comprennent un repas et un objet souvenir de la régate.**

Classe	Montant
Skiff solo	<b>70 €</b>
Skiff double	<b>110 €</b>

#### 5. PROGRAMME.

- 5.1 Confirmation d'inscription : **Jeudi 1<sup>er</sup> novembre de 9H30 à 12H00.** Règlement par chèque ou CB ce jour-là.  
 Pasta party de bienvenue : **Jeudi 1<sup>er</sup> novembre à partir de 19H30 au club house.**  
 Repas des coureurs : **Samedi 3 novembre à 20h00 à la salle des fêtes de Sanguinet.**
- 5.2 Contrôles : un marquage du matériel, uniquement pour les 49er et 49er FX se fera le jeudi 1er novembre de 9h30 à 12h au club house, devant l'ouverture de la grande porte, côté vestiaires.
- 5.3 Jours de course :

	Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Jeudi	1er novembre	<b>14 H</b>	Inter séries SKIFFS
Vendredi	2 novembre	<b>11 H</b>	Inter séries SKIFFS
Samedi	3 novembre	<b>11 H</b>	Inter séries SKIFFS
Dimanche	4 novembre	<b>10 H</b>	Inter séries SKIFFS

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et leurs annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du **mardi 30 octobre 2018**. Elles seront affichées au club de voile selon la prescription fédérale à la confirmation des inscriptions.

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : **banane**.  
 Une ou plusieurs courses longues pourront être organisées en fonction de la météo. Les modalités seront précisées dans les IC et par avenant.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe : ZONE DE COURSE.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes admissibles (cf. AC 3.1), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 **3 courses** devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 Classement Général :
- 9.2.1 Quand **3 courses** ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 9.2.2 Quand **4 courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.3 Le classement se fera en temps compensé selon la table de rating FFVoile disponible dans Freg.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

- 11.1 Des prix seront distribués aux trois premiers du classement général ainsi qu'au 1er équipage féminin et au 1er solo.

11.2 Les 3 premiers équipages du Championnat de France Elite 49er M et 49FX F se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze. Le classement se fera par extraction sans recalcul des points.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice (AO) de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'AO et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régate.

## 14. STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. **Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.**

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez consulter le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> ou contacter le club [cv.sanguinet@free.fr](mailto:cv.sanguinet@free.fr)

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Camping : Lou Broustaricq : <http://www.lou-broustaricq.com/contact>  
Les Oréades : [contact@dojuinneslesoreades.fr](mailto:contact@dojuinneslesoreades.fr)  
La Pinède : [camping.la.pinede.sanguinet@orange.fr](mailto:camping.la.pinede.sanguinet@orange.fr)
- Aires de Camping car gratuites à proximité du club.

## ANNEXE ZONE DE COURSE



# ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)